

PROVIDING HIGH-QUALITY PUBLIC  
SERVICES IN EUROPE BASED ON  
THE VALUES OF PROTOCOL 26 TFEU

### **Discours de clôture**

**Romain WOLFF, Vice-Président de la CESI**

**Secrétaire général de la CGFP, Luxembourg**

**Colloque CESI, Varsovie, 12 Octobre 2012**

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Au terme de nos travaux, je ne voudrais pas ajouter un discours trop théorique et long aux remarquables interventions qui m'ont précédé et je vous prie de bien vouloir excuser M. Klaus Heeger, qui souhaitait intervenir lors de ce séminaire mais a été contraint de modifier son agenda à la dernière minute.

Je souhaite pour ma part remercier, au nom de la CESI, tous les intervenants et participants ici réunis pour la qualité de leur réflexion.

Le climat qui a régné lors de ces débats s'est caractérisé par la franchise, la courtoisie, parfois un peu d'animation somme toute naturelle et il fut pour beaucoup dans la réussite de ce séminaire.

Cette réussite, nous la devons en particulier aux représentants de notre organisation membre polonaise WZZ-SO, aux membres de l'Intergroupe 'Services Publics' du Parlement Européen et à sa Présidente, aux collaborateurs du Secrétariat Général de la CESI, qui tous, à un niveau ou à un autre, ont contribué à la réflexion préalable aux travaux eux-mêmes ainsi qu'à l'organisation de ces travaux.

Au cours de cette journée et demie de travaux, nous avons salué l'initiative du Protocole 26 qui fixe des bornes et clarifie certaines choses, qui constitue une bonne base pour continuer les travaux, et qui ancre la reconnaissance en droit primaire de « valeurs communes » à tout Service d'Intérêt Économique Général. Il est important que ces **valeurs** figurent en droit

primaire, car les politiques européennes ont un impact croissant dans l'organisation des services publics, alors même que celle-ci relève normalement de la compétence des Etats membres, services publics qui, en ces temps de crise sont trop souvent discrédités pour certains milieux intéressés.

Vous, membres de la CESI et participants aux colloques de l'Académie Europe, savez bien qu'il existe des cultures sur la conception de l'État et des services publics très différentes selon les Etats membres.

Au cours de ce séminaire, nous avons vu, par exemple, qu'un même service peut être qualifié de Service d'Intérêt Économique Général dans un Etat membre et ne pas être qualifié ainsi par un autre Etat membre.

Dans le protocole, la diversité des services est garantie en partant des besoins des citoyens, besoins qui sont eux-mêmes différents d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, tout en ne perdant pas de vue la situation sociale et culturelle.

Monsieur Bauby nous l'expliquait au début de nos travaux: c'est cette diversité de cultures de services publics qui explique, à défaut de la justifier, la prudence de la Commission Européenne pour légiférer en matière de Services d'Intérêt Général.

C'est cette même diversité qui peut expliquer le choix-même des six « valeurs communes » : des valeurs...dont l'énoncé parle somme toute a priori à chacun de nous. Or, cet aspect de simplicité qui se dégage à première lecture est trompeur et ne saurait cacher la complexité des réalités que recouvrent ces six valeurs.

En effet et nous l'avons vu au cours de ce séminaire, nous aurions bien sûr eu besoin de davantage de temps pour couvrir toutes les facettes des six valeurs du Protocole et de leur mise en oeuvre. L'objectif affiché n'était d'ailleurs pas d'être exhaustif sur tous ces sujets, tant il est vrai que chacune des six valeurs aurait mérité à elle seule un séminaire entier. Que les orateurs soient ici remerciés d'avoir relevé le défi et de nous avoir fait part de leur expertise en un temps limité, afin de laisser place à la discussion. Un tout grand merci également à Sophie Mosca pour l'animation très réussie de ce colloque.

A maintes reprises, les orateurs ont souligné les interférences qui existent entre ces six valeurs, extrêmement liées les unes aux autres. Comment dissocier qualité des soins et sécurité des patients, pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres de cette intrication.

D'autres présentations ont mis en évidence les contradictions qui peuvent naître de la recherche du respect de toutes ces valeurs: En ces temps de crise, qui a clairement prouvée l'incapacité des mécanismes du marché à garantir un accès universel de tous les citoyens à leurs droits et qui creuse encore plus le fossé entre les couches de la population les plus démunies et les plus aisées, alors que les budgets des administrations sont soumis à des restrictions toujours plus fortes, comment garantir le caractère abordable de certains services ? Comment le concilier avec les objectifs de qualité... et ainsi de suite.

On peut bien sûr s'attarder sur le choix des valeurs en elles-mêmes. Pourquoi six valeurs ? Celles énoncées par le Protocole 26 concentrent-elles la totalité des valeurs auxquelles nous tous, acteurs des services publics mais aussi citoyens, sommes attachés ?

N'y a-t-il pas lieu de défendre d'autres valeurs qui ne figurent pas au Protocole 26 mais qui, en particulier, en ces temps de crise, y auraient toute leur place.

Qu'en est-il par exemple des valeurs de transparence? ...de solidarité ?... de développement durable, de nature environnementale ?

Ces mots ont été prononcés lors de nos échanges et il y a là, me semble-t-il, matière à réflexion.

La semaine dernière encore, alors que j'étais à Prague avec la délégation de la CESI-TUNED pour prendre part aux travaux du Comité de Dialogue Social 'Administrations Centrales', nous avons discuté de l'adoption d'une Charte des Services Publics pour les administrations centrales de l'Etat. Il y a été réaffirmé l'attachement aux valeurs du Protocole 26 ainsi qu'aux droits fondamentaux de la Charte de l'UE : dignité, liberté, égalité, solidarité et justice.

Chers collègues,

Permettez-moi de revenir un instant sur l'essence-même de notre projet autour des valeurs du Protocole 26, pour lequel nous pouvons distinguer deux stades : l'un théorique, c'est-à-dire le protocole lui-même et l'autre, pratique, celui de sa mise en oeuvre.

En initiant ce projet, nous, Confédération Syndicale,

- avons souhaité formuler notre compréhension commune de ces valeurs, afin d'informer les acteurs pertinents sur ce sujet. Hier, j'ai pris note, avec une certaine stupéfaction, qu'en relation avec l'article 14, qui est à mettre en oeuvre, il n'y aurait, à l'heure actuelle, aucune proposition de mise en oeuvre par la Commission.

- Nous regrettons fortement que ces dispositions n'aient, à ce jour, jamais servi de base à une quelconque législation à l'initiative de la Commission.

- Nous demandons que les valeurs du Protocole 26, même avec leur part de complexité, même incomplètes, ne restent pas lettre morte et soient réellement traduites et appliquées en droit dérivé, opposable par le citoyen. Nous devons nous emparer de ce qui figure dans le Protocole 26 et nous porter fort pour une réelle mise en oeuvre de ces valeurs dans l'intérêt de tous les citoyens, car c'est pour eux que nous sommes ici, pour qu'il ne reste pas seulement, comme certains le disent, un « mode d'emploi » pour la mise en oeuvre de principes qui relèvent d'un cadre européen qui reste plutôt flou et volontaire, n'ayant rien de contraignant.

o La CESI se positionne, pour ce faire, en faveur d'une régulation horizontale des SIEG, qui dépasserait le simple contexte de la DG concurrence ou Marché Intérieur.

**o Nous, membres d'une Confédération syndicale, restons convaincus que les autorités publiques sont les plus à même d'assurer les missions de Service Public et de défendre les valeurs communes aux services publics. Il nous appartient à nous, représentants des employés de la Fonction Publique de le démontrer, et ce, en pratiquant un vrai dialogue social avec le soutien des organisations des employeurs, ce qui, je l'avoue bien, n'est pas toujours facile.**

**Chacun de nous le sait, ces valeurs seront d'autant plus faciles à défendre par les employés du Secteur Public que si, eux-mêmes, en font l'expérience au sein de leur propre administration, et ce, au quotidien sur leur lieu de travail.**

Pour conclure et vous l'aurez compris, la réflexion tout autant que notre projet ne prend pas fin aujourd'hui. Monsieur Bauby et Mihaela Similie, suite à ce colloque, vont finaliser leur étude et viendront en présenter les résultats au Congrès de la CESI, le 1er Décembre. Lors de ce Congrès, une motion nous permettra de formuler les conclusions des débats de ces deux jours.

L'étude de Monsieur Bauby fera également l'objet d'une présentation lors d'une réunion de l'Intergroupe Services Publics au Parlement Européen en Janvier 2013.

La CESI, présente sur la scène européenne, se fera la voix des résultats de nos échanges, au sein de l'Intergroupe, nous l'avons dit, mais également au sein des Comités sectoriels de Dialogue Social auxquels elle prend part.

La CESI va faire entendre sa voix en faveur de la préservation de services publics de qualité, offrant des emplois de qualité et une cohésion sociale solide.

Chers collègues, je vous remercie de votre attention et donne la parole au président de l'Académie Europe pour cloturer le colloque.